



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 27 août 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

- Guy Desjardins, maire
- Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
- Mario Zanth, conseiller du quartier 2
- Carl Grimard, conseiller du quartier 3
- André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
- Krysta Simard, conseillère du quartier 6
- Michel Levert, conseiller du quartier 7
- Diane Choinière, conseillère du quartier 8
- Helen Collier, directrice générale
- Monique Ouellet, greffière
- Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h09.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2018-129

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

6.1. Avis de motion présenté par la conseillère Diane Choinière concernant une interdiction du stationnement en face du Partage de Bourget

6.2. Avis de motion présenté par la conseillère Diane Choinière concernant la traduction intégrale des réunions du conseil

6.3. Avis de motion de la conseillère Krysta Simard concernant la location de salle pour une personne qui offre un cours de Zumba

ADOPTÉE, telle que modifiée

3. **Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucun)
4. **Délégations / Présentations** (aucune)
5. **Pétitions / Correspondance**
- 5.1 **Lettre du College des médecins et chirurgiens de l'Ontario au sujet du Prix du conseil 2019**

Suite aux commentaires du conseiller Jean-Marc Lalonde, cet item est différé à la prochaine réunion du comité plénier.

6. **Avis de motion**
- 6.1 **Avis de motion présenté par la conseillère Diane Choinière concernant une interdiction du stationnement en face du Partage de Bourget**

L'avis de motion est présenté.

- 6.2 **Avis de motion présenté par la conseillère Diane Choinière concernant la traduction intégrale des réunions du conseil**

L'avis de motion est présenté.

- 6.3 **Avis de motion de la conseillère Krysta Simard concernant la location de salle pour une personne qui offre un cours de Zumba**

Suite aux discussions, la conseillère Krysta Simard retire son avis de motion.

7. **Période de Questions/Commentaires** (aucune)
8. **Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell** (aucun)
9. **Rapports des Comités/Services**
- 9.1 **Parc Village Morris**

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique que le plan doit être révisé afin de réduire les coûts pour respecter le budget.

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique qu'il n'est pas possible d'aller chercher plus de fonds dans les frais de développement.

Les membres du conseil discutent de l'éventualité de construire un stationnement temporaire.

RECOMMANDATION COW2018-130

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE la somme totale octroyée pour le projet de la conception et de construction du parc du Village Morris est de 581 000\$ ce qui inclut une subvention de 56 000\$; et

ATTENDU QUE les soumissions reçues dépassent largement le budget autorisé par le conseil municipal; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'autoriser les Services communautaires avec l'aide de la firme d'ingénieur de retravailler les plans du parc Village Morris de façon à diminuer les coûts du projet tout en respectant la vocation proposée; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal de mandater les Services communautaires de présenter un nouveau plan et une nouvelle considération budgétaire lors du processus budgétaire 2019; tel que recommandé; et

QUE le comité plénier demande que le personnel obtienne un avis légal au sujet des potentiels enjeux de responsabilité si la Cité procède à la construction d'un stationnement temporaire.

ADOPTÉE, telle que modifiée

9.2 Contrat pour la cantine pour l'aréna de Clarence Creek

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique que si la gestion de la cantine serait faite par la Cité, celle-ci engendrait un déficit.

RECOMMANDATION COW2018-131

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE les Services communautaires ont soumis sur les médias sociaux et dans le journal local un avis d'intérêt afin de trouver un locataire pour la cantine de l'aréna de Clarence Creek et n'ont reçu aucune lettre d'intérêt;

ATTENDU QUE le frais de location de la cantine est de 5% des revenus annuels du locataire;

ATTENDU QUE les Services communautaires sont d'avis que l'annulation des frais de location inciterait les gens de la communauté à démontrer intérêts et ainsi trouver un locataire;

ATTENDU QUE le frais de location de la cantine représente un revenu d'environ 2 000 \$ pour la période de septembre à décembre 2018;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'abolir le frais de location de la cantine à l'aréna de Clarence Creek pour 2018; et

QU'UN transfert de 2 000\$ des fonds de contingence vers les revenus de l'aréna de Clarence Creek soit effectué afin de combler le déficit opérationnel de 2018 causé par l'abolition des frais de location de la cantine de l'aréna de Clarence Creek;

ADOPTÉE

9.3 Politique pour les employés municipaux qui sont aussi des pompiers volontaires

RECOMMANDATION COW2018-132

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QUE le Comité plénier recommande que le conseil adopte une politique intitulée 'Directives pour les employés municipaux qui sont aussi des pompiers volontaires pour les appels d'urgences du service d'incendie', tel que recommandé au rapport PRO2018-20.

ADOPTÉE

9.4 Octroi - réparations au bassin sanitaire No.2

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que les deux projets sont distincts. Il ajoute que l'année prochaine les interventions seront sur la station de pompage.

RECOMMANDATION COW2018-133

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Carl Grimard

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer un contrat avec Clear Water Work Inc. pour effectuer les travaux de réparation sur l'infrastructure souterraine existante dans le bassin sanitaire No. 2, pour une somme de 78 160,00 \$ excluant la T.V.H.

ADOPTÉE

9.5 Services de la protection – Rapport mensuel (juillet 2018)

RECOMMANDATION COW2018-134

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QUE le rapport No. PRO2018-018 au sujet des statistiques mensuelles, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

10. Autres items

Le conseiller Mario Zanth demande une mise à jour concernant l'interdiction de stationnement sur la rue Albert. M. Lenhart répond que le dossier est en cours.

Le conseiller Mario Zanth demande une réunion publique pour informer les résidents sur la situation de l'eau et des égouts des rues Pouliotte et Gareau.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde demande des précisions concernant le pavage de la rue St-Jacques. M. Lenhart explique que les interventions ont été faites en fonction du cout élevé de l'asphalte.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde annonce que l'installation de la plaque historique du parc Dumoulin est à 11h demain.

Le conseiller André Lalonde explique qu'il y a une problématique avec la facturation des drains municipaux. M. Rob Kehoe explique qu'une vérification du processus sera faite avec les comptes recevables et le département d'infrastructures. Les membres du conseil discutent à ce sujet.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 20h59.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe